

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www22.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article849>

# **Comment définir ce minimum culturel partagé que tout jeune doit posséder à la sortie de l'école obligatoire ?**

- Champ H.A.S. (SEGPA) - Ressources pédagogiques -  
Date de mise en ligne : lundi 7 juillet 2014

---

**Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés**

---

Comment définir ce minimum culturel partagé que tout jeune doit posséder à la sortie de l'école obligatoire ? La loi d'orientation de 2013 a défini le socle commun de connaissances, de compétences et de culture comme " le principe organisateur de l'enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous". La nouvelle version que le Conseil supérieur des programmes (CSP) a révélé le 10 juin décline des objectifs de maîtrise de compétences dans 5 domaines de formation dans lesquels les disciplines scolaires classiques devraient trouver place. Même s'il a été conçu dans un esprit de compromis, à peine publié, le nouveau socle rencontre une difficulté attendue : qu'il y -a-t-il encore de commun dans un système éducatif qui relègue un enfant sur cinq et où, plus qu'ailleurs, les inégalités sont criantes entre établissements et filières d'enseignement ?